

1
(N^o 367.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 JUIN 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Théodore Joly.

MESSIEURS,

Le sieur Théodore Joly, dont la pétition, en date du 5 août 1837, tend à obtenir la naturalisation ordinaire, est né à Valenciennes, en juillet 1805. Après s'être voué dans son pays natal à la carrière de l'instruction, il est arrivé en Belgique au mois de novembre 1832, y a continué à se consacrer à l'enseignement, a été autorisé, en 1833, à ouvrir un cours gratuit de philosophie morale au Musée de Bruxelles, et a dirigé ce cours pendant deux ans, jusqu'à l'époque de la création de l'université libre, où il paraît être professeur agrégé.

Sa conduite, en France, a toujours été bonne; depuis qu'il est en Belgique elle n'a donné lieu à aucune plainte. On le signale comme un homme très-instruit.

Le Rapporteur,

J. MAERTENS.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.
